DEL110326_04

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203335-20260311-DEL110326_04-DE

COMMUNE DE SAINT-VRAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 7 mars 2026, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, M. DESBOIS Dominique, M. VIEIRA Pascal, Mme RUELLAN Christelle, M. GASPAILLARD Vincent, Mme MARETHEU Virginia, Mme ROUXEL Anne-Marie, M. CARDIN Yannick, Mme BADOUARD Sandrine, Mme GONTHIÉ Martine

formant la majorité des membres en exercice

Absent : M. MARCHAND Philippe
Secrétaire : M. POSTAIRE Xavier

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants : 11

OBJET : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget commune

Après avoir pris connaissance de l'état du 16 février 2026 transmis par le Service de Gestion Comptable de Loudéac relatif aux créances irrécouvrables pour lesquelles une admission en non-valeur est proposée, Madame le Maire soumet au conseil municipal l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant global de 182.40 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées ;
- de charger Madame le Maire de procéder à l'admission en non-valeur de ces créances.

Le Secrétaire de séance,

Xavier POSTAIRE

Pour copie conforme,

Le Maire,

Evelyne GASPAILLARD